

COMMUNIQUÉ

Un communiqué exprime une prise de position officielle de l'Académie. L'Académie, saisie dans sa séance du mardi 19 juin 2018, a adopté le texte de ce communiqué avec 67 voix pour, 5 voix contre et 9 abstentions.

À propos de la dépénalisation de la consommation de cannabis

Jean-Pierre. GOULLÉ *, Jean COSTENTIN *, Claude-Pierre GIUDICELLI *, Jean-Pierre OLIÉ * au nom de la commission V (Santé Mentale-Neurosciences-Addictions)

Les auteurs déclarent ne pas avoir de lien d'intérêts avec le sujet abordé.

L'Académie nationale de médecine [1, 2] a déjà insisté auprès des pouvoirs publics et de la société en général pour dénoncer les risques avérés liés à l'usage du cannabis.

Il nous paraît utile de souligner les informations suivantes :

1. Au cours des 30 dernières années, la teneur du cannabis en son principe actif le tétrahydrocannabinol a été multipliée par un facteur 6,5 ce qui amplifie ses effets en particulier cardiovasculaires (artérites, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux...) et surtout neuropsychiatriques (aigus : ivresse, désinhibition, accidents de la voie publique ; chroniques : troubles des apprentissages ; apathie, transition, induction, décompensation ou aggravation psychotique ; troubles anxieux et troubles thymiques...).
2. Il est établi que les altérations cérébrales objectivées en neuro-imagerie et les effets psycho-cognitifs délétères du cannabis sont d'autant plus importants que sa consommation débute à un âge plus précoce. Or, il s'avère qu'en Europe les jeunes français en sont les plus grands consommateurs : la question du lien entre cette consommation intensive de cannabis et la

* Membres de l'Académie nationale de médecine.

mauvaise position de la France au classement PISA (26^e) des performances éducatives mérite d'être posée.

3. Le lien entre consommation de cannabis et conduites à risque avec leurs conséquences mortelles lors d'accidents de la voie publique est désormais connu.

La demande d'une dépénalisation de la détention de cannabis se fait de plus en plus insistante ; en même temps les réserves, jusque-là acceptées, sur son usage thérapeutique sont régulièrement contestées. L'Académie redoute que, si de telles mesures étaient prises, elles soient interprétées comme un message de tolérance, voire d'incitation à l'usage du cannabis par les adolescents et préadolescents.

On connaît les effets produits par une telle dépénalisation du cannabis dans plusieurs états des États-Unis :

- Dès 2015 [3], il était établi que l'autorisation d'usage du cannabis à des fins médicales était responsable chez les sujets de 12 à 20 ans d'une augmentation de l'initiation à la drogue. Ceci a été confirmé dans 39 Etats américains [4] : le nombre de consommateurs est passé de 5,55 % à 9,15 % dans les 15 Etats concernés contre 4,5 à 6,7 % dans les 24 Etats où la drogue est restée illicite.
- Dans l'état de Washington, en 2014, le nombre de conducteurs sous l'emprise du cannabis tués dans un accident mortel de la circulation a plus que doublé après la légalisation de la drogue [5].
- Dans le Colorado, les décès liés à cette drogue ont augmenté en moyenne de 48 % sur trois ans (2013-2015), comparativement à la période antérieure (2010-2012).

Chez les adolescents la conscience du risque encouru est associée à une réduction des consommations, c'est un fait démontré [6]. L'Académie nationale de médecine met de nouveau en garde les pouvoirs publics sur les conséquences d'une dépénalisation. Elle réitère ses recommandations pour une mise en œuvre d'intenses campagnes d'information à destination des parents, des éducateurs et des personnels enseignants. Elle suggère que l'information des jeunes, en particulier des adolescents, sur les risques liés à l'usage du cannabis soit érigée en une priorité nationale : les moyens modernes de communication tels que les réseaux sociaux doivent être utilisés pour cela. Le nouveau service national qui se met en place est une opportunité à ne pas manquer pour avertir les jeunes en y faisant intervenir des acteurs motivés des filières de Santé.

RÉFÉRENCES

- [1] À propos de l'expansion de la consommation de cannabis, 25 mars 2014.

- [2] Les dangers de l'usage de cannabis : mise en garde de l'Académie de médecine, 21 décembre 2017.
- [3] Wen H et *al.* The effect of medical marijuana laws on adolescent and adult use of marijuana, alcohol, and other substances. *J Health Econ.* 2015;42:64-80.
- [4] Hasin DS et *al.* US Adult Illicit Cannabis Use, Cannabis Use Disorder, and Medical Marijuana Laws: 1991-1992 to 2012-2013. *JAMA Psychiatry.* 2017;74:579-88.
- [5] DuPont RL et *al.* Implement Effective Marijuana DUID Laws to Improve Highway Safety. Institute for behavior and health. 2016.
- [6] Johnston, LD et *al.* Monitoring the future: national survey results on drug use, 1975-2009 Volume I: secondary school students. Natl. Inst. Drug Abuse ; 2010. NIH Publ. 10-7584

